

NOTICE**1. Constitution du dossier d'inscription¹ :**

Le candidat renseignera **de façon précise et lisible** le dossier d'inscription et fournira les pièces ci-après :

- une fiche individuelle d'état civil ou un extrait d'acte de naissance ;
- une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
- un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription pour l'année scolaire en cours ;
- pour les candidats fonctionnaires statisticiens, une attestation d'emploi dans la Fonction publique datant de moins de trois mois.

2. Pièces à fournir ultérieurement en cas de succès au concours :

Le lauréat devra, dans un délai d'un mois à compter de la notification qui lui sera faite, transmettre à nouveau à l'école où il sera affecté le dossier d'inscription ainsi que les pièces ci-après :

- le questionnaire joint à la notification d'admission ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical déclarant le lauréat apte à suivre normalement des études ;
- une photo d'identité.

3. Conditions d'âge pour concourir au concours ISE :

- être né(e) après le 31/12/1997 (avoir au plus 26 ans en 2024)
- pour les fonctionnaires statisticiens : être né(e) après le 31/12/1983 (avoir au plus 40 ans en 2024)

AUCUNE AUTRE DÉROGATION D'ÂGE NE SERA ACCORDÉE

4. Coordonnées du candidat :

Les candidats veilleront à préciser très clairement l'adresse e-mail où ils recevront au mois de juillet 2024 leur lettre d'admission.

5. Conditions particulières pour le concours ISE :

- Les candidats ne peuvent pas se présenter plus de trois fois à ce concours.
- Les titulaires d'un diplôme d'Ingénieur des Travaux Statistiques ou d'un diplôme d'Analyste Statisticien peuvent se présenter au concours ISE, option Mathématiques ou option Économie.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN : MERCREDI 31 JANVIER 2024

E.N.S.A.I
C.A.P.E.S.A
Campus de Ker Lann
51 rue Blaise Pascal
BP 37203 35172 BRUZ Cedex
☎ : 33 (0)2 99 05 32 17
[mailto : capesa@ensai.fr](mailto:capesa@ensai.fr)

¹ Les pièces constituant le dossier d'inscription ne seront pas retournées aux candidats.

